

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 48**

**SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS**  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

-----  
***Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).***

***M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.***

***Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.***

***Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.***

***Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).***  
-----

---

**Rapport N° 48**  
**SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS**

---

La Ville de Clermont-Ferrand a clairement affiché sa volonté de garantir un service public de qualité pour tous, notamment en termes d'activités sportives. Le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité afin de rendre les politiques publiques du quotidien plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers. Le maillage du territoire permet d'offrir à la jeunesse clermontoise des possibilités de pratique sportive de proximité, à partir de plusieurs disciplines, dans le cadre de clubs structurés et disposant d'emplois d'éducateurs qualifiés. Le sport a souvent fonctionné, contrairement à d'autres thématiques, sur la base d'un bénévolat prédominant. La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée au maintien des postes d'éducateurs au sein des clubs sportifs, ciblés football, futsal et basket-ball, présentant un projet sportif cohérent dans les quartiers prioritaires.

Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier d'origine du club. Le soutien à la pérennisation de ces emplois est un engagement fort de la collectivité pour développer la formation continue des éducateurs et veiller à la bonne gestion des associations sportives en lien avec leur bureau directeur.

#### **L'Ouverture**

L'association L'Ouverture a 292 adhérents, dont 2 équipes de Futsal pour 65 licenciés. L'équipe 1 est inscrite au Championnat niveau régional (R2). L'école multi-sports qui accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans, fonctionne pendant toute la période scolaire. Pour un certain nombre d'entre eux, le club est comme une deuxième famille, lieu propice à l'apprentissage des règles de la vie en collectivité. Le club apparaît comme un des acteurs essentiels de la vie de la cité. Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier de la Gauthière, origine du club. L'Ouverture propose également une section tennis qui organise des cours dans le quartier de la Fontaine du Bac au stade Papillaud.

Subvention 2021 : 10 000 €  
Subvention 2022 : 10 000 €  
Subvention proposée : 10 000 €

#### **Amicale Laïque Francs Arvernes Saint-Jacques**

Le club participe aux championnats jeunes et seniors de basket-ball. Un éducateur permanent à temps partiel dans la structure associative se consacre à l'encadrement sportif et à l'aide aux devoirs. L'association a également recruté un chargé de développement au sein de son association.

Subvention 2021 : 15 000 €  
Subvention 2022 : 15 000 €  
Subvention proposée : 15 000 €

#### **Association Sportive Clermont Saint Jacques Foot**

Le club accueille plus de 455 licenciés, de l'école de football aux équipes seniors. Un éducateur est employé à temps plein pour animer le projet « grandir et s'épanouir par le foot » et encadre les

entraîneurs bénévoles du club. Les missions principales des éducateurs portent sur la gestion de l'école de football, les équipes jeunes, la gestion administrative du club (relation avec les instances fédérales du football, relation avec les collectivités, les licenciés...) et la gestion de projet (sport, aides aux devoirs, organisation d'événements...). La ville a investi en 2022, 1,2 millions d'euros pour une pelouse synthétique et l'éclairage en LED au stade de l'espérance.

Subvention 2021 : 20 000 €

Subvention 2022 : 20 000 €

Subvention proposée : 20 000 €

### **Football Club Clermont Métropole**

Le Football Club Clermont Métropole, naissance de la fusion de quatre clubs clermontois, est une structure qui propose un football éducatif et citoyen au cœur des territoires nord et sud clermontois : Croix-de-Neyrat, Trémonteix, Les Vergnes et Fontaine du Bac. Les territoires sont découpés en trois académies afin de respecter l'identité de chacun d'entre eux. La fusion des différentes associations a pour objectifs d'unir les moyens et les compétences en s'appuyant sur leurs expériences, afin de concrétiser un projet sportif de développement du football en milieu urbain. A la tête de chaque académie, des éducateurs sportifs vacataires assurent l'encadrement, l'animation et la prise en charge des enfants par catégorie, eux-mêmes encadrés par un coordinateur technique et sportif qui assure la coordination des différentes académies.

Subvention 2021 : 13 000 €

Subvention 2022 : 13 000 €

Subvention proposée : 13 000 €

### **Écureuils Franc Rosier**

Le club accueille 396 licenciés, dont 329 licenciés pour la section football. Sous la conduite d'éducateurs bénévoles, la section football de l'association Écureuils Franc Rosier encadre, initie et permet à des jeunes de participer à des compétitions sportives amicales ou officielles. Des stages de football sont organisés pendant les vacances scolaires avec des activités extrasportives afin de permettre aux enfants ne partant pas en vacances d'avoir une activité. Le projet « formation » est réalisé par un coordonnateur technique.

Subvention 2021: 7 000 €

Subvention 2022 : 7 000 €

Subvention proposée : 7 000 €

### **Neyrat Basket Association**

L'association Neyrat Basket Association a pour but la pratique du basket-ball en loisirs et compétition, et pour objet de susciter, d'organiser, de contrôler et de développer des activités afin de permettre l'épanouissement physique et moral, ainsi que la promotion de l'image des quartiers nord de Clermont-Ferrand par le sport et de veiller au développement moral et intellectuel de ses adhérents, en particulier pendant leur temps de loisirs, par l'organisation de stages de formation, de tourisme, d'éducation et de loisirs populaires et de plein air. L'association souhaite maintenir l'école de basketball sur le quartier de Croix-de-Neyrat et mettre en place un projet « réussite éducative » sur le territoire avec le collège Albert-Camus. Pour ce faire, l'association accueille un contrat d'apprentissage.

Subvention 2021 : 5 000 €

Subvention 2022 : 5 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

### **Phoenix Camp**

Plus de 216 adhérents sont enregistrés au sein de l'association Phoenix Camp qui utilise le gymnase Louis-Thévenet. Une nouvelle activité cross fit a été mise en place afin de diversifier les activités proposées et de continuer à favoriser la pratique sportive au sein du quartier Saint-Jacques, l'intégration, l'engagement citoyen et l'accompagnement des jeunes. L'association souhaite pérenniser son développement en recrutant un éducateur diplômé.

Subvention 2021 : 5 000 €

Subvention 2022 : 5 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

### **Comité de quartier La plaine Les Vergnes**

Le comité de quartier La plaine Les Vergnes a pour but la concertation avec les pouvoirs publics en vue d'une meilleure urbanisation, de la veille des intérêts matériels et moraux des habitants, de l'amélioration permanente des conditions de vie de la population, de la pratique et du développement de l'éducation physique et des sports, de la promotion de l'éducation populaire et de loisirs. L'association propose depuis cette rentrée sportive une nouvelle section de boxe éducative. Cette activité s'adresse à un public féminin et masculin âgé de 6 à 16 ans et consiste à apprendre les gestes techniques et tactiques, les déplacements et la gestion du ring avec des règlements adaptés. Ces encadrements seront assurés par un éducateur diplômé.

Subvention 2021 : 5 000 €

Subvention 2022 : 5 000 €

Subvention proposée : 5 000 €

### **Association Sportive Montferrandaise**

La pratique du sport est un élément structurant pour les jeunes, nécessaire mais pas suffisant pour qu'ils s'intègrent dans la cité. C'est pourquoi l'ASM a mis en place le pôle «Sport Avenir Jeunesse» (SAJ). Ce pôle permet aux nombreux acteurs qui s'occupent des jeunes de se parler et d'interagir de manière cohérente pour les aider à mieux se développer et à s'insérer (Éducation Nationale, Acteurs de la politique de la ville, TGI, Pompiers, ...) « L'école jaune et bleu » lancée en 2017 est un projet pédagogique expérimental à l'attention des enfants d'écoles primaires, situées en quartier prioritaire de la ville. Il associe les acteurs de la cité pour permettre l'intégration par le sport des jeunes en difficultés scolaires et sociales. Il a pour vocation à utiliser le sport comme levier d'apprentissage des fondamentaux de l'école primaire, tout en appliquant une pédagogie innovante pour stimuler l'intérêt des élèves. C'est ainsi que l'école Jean de la Fontaine, dont le programme socio-éducatif mis en œuvre en 2017, a accueilli à la rentrée de 2018-2019 l'établissement Charles Perrault avec 60 enfants de CM1-CM2. Ce dispositif implanté dans ces deux écoles a le soutien de l'Inspection académique et de la ville de Clermont-Ferrand qui donne entière satisfaction des acteurs : enfants, éducateurs, enseignants et partenaires.

Subvention 2021 : 12 500 €

Subvention 2022 : 12 500 €

Subvention proposée : 12 500 €

<b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b>
--

D'attribuer les subventions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>55</b>	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>55</b>	=	<b>Pour : 55</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Ne prend pas part au vote de la question n°48 : Valérie BERNARD*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,  
Wendy LAFAYE

Le Maire,  
Olivier BIANCHI



CONVENTION  
pour l'attribution d'une subvention  
DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT  
DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS  
«ASSOCIATION»

Entre

**LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND**

Hôtel de Ville – 1 rue Albert Thomas - 63000 Clermont-Ferrand

Représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, ou son représentant

Habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date DU «DATE\_CM»

ET

**MONSIEUR LE PRESIDENT «NOM\_PDT» «PRENOM\_PDT»**

«ASSOCIATION»

«ADRESSE»

«COMPLEMENT\_ADRESSE» «COMPLEMENT\_ADRESSE» «CP» «VILLE»

agissant au nom et pour le compte de ladite association à but non lucratif (loi de 1901) enregistrée en Préfecture sous le n°«NUMERO\_PREFECTURE»«Nouveau\_numéro\_préfecture» -

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

La Ville de Clermont-Ferrand a clairement affiché sa volonté de garantir un service public de qualité pour tous, notamment en termes d'activités sportives. Le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité afin de rendre les politiques publiques du quotidien plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers. Le maillage du territoire permet d'offrir à la jeunesse clermontoise des possibilités de pratique sportive de proximité, à partir de plusieurs disciplines, dans le cadre de clubs structurés et disposant d'emplois d'éducateurs qualifiés. Le sport a souvent fonctionné, contrairement à d'autres thématiques, sur la base d'un bénévolat prédominant. La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée au maintien des postes d'éducateurs au sein des clubs sportifs, ciblés football, futsal et basket-ball, présentant un projet sportif cohérent dans les quartiers prioritaires.

La Ville de Clermont-Ferrand soutient l'action de l'association qui s'implique sur le plan sportif mais aussi au-delà de leurs disciplines (soutien scolaire, sorties familles...). Ces encadrements sportifs et extra-sportifs sont notamment assurés par un éducateur sportif qui est connu et reconnu par les licenciés mais aussi par les habitants du quartier d'origine du club. Le soutien à la pérennisation de ces emplois est un engagement fort de collectivité pour développer la formation continue des éducateurs et veiller à la bonne gestion des associations sportives en lien avec leur bureau directeur.

Afin de continuer à soutenir «ASSOCIATION» dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention, la ville s'engage à verser :

**«MONTANT\_CHIFFRE» € - «MONTANT\_LETTRE» euros**

dans le cadre d'une subvention concernant **les actions innovantes.**

Le versement sera effectué à réception de la convention signée.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

**Fait à Clermont-Ferrand, le**

Le Président de l'Association,

Le Maire,  
Pour le maire ou par délégation,

«NOM\_PDT» «PRENOM\_PDT»